



Le Parlement européen s'attaque aux pesticides

Préoccupants pour l'environnement et la santé des citoyens européens, les pesticides font l'objet d'un débat au sein de l'arène parlementaire européenne. Après le compromis trouvé en décembre 2008 entre le Parlement européen et le Conseil, les députés doivent désormais se prononcer sur l'adoption d'un paquet législatif comprenant deux réglementations. La première encadre la production et la commercialisation des pesticides, tandis que la seconde entend limiter leur usage abusif.

Interdiction des substances nocives

Le rapport rédigé par la députée européenne allemande Hiltrud Breyer (groupe des Verts) se concentre sur la commercialisation des nouveaux pesticides et modernise ainsi une directive européenne datant de 1991. Cette réglementation permettrait de faciliter la mise sur le marché européen des produits phytosanitaires tout en garantissant un niveau élevé de protection à l'égard des consommateurs.

Parmi les mesures énoncées, l'une concerne la création d'une liste de substances actives (ingrédients qui composent les pesticides) qui servirait de base à l'attribution, au niveau national, des autorisations de mise sur le marché des nouveaux pesticides.

La mise sur le marché et l'utilisation des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction sera quant à elle strictement interdite par la nouvelle législation. Avec cette interdiction des pesticides les plus dangereux pour la santé humaine, l'UE montre ainsi qu'elle «*prend une position de leader au niveau international en matière d'amélioration de la protection*», estime Mme Breyer.

Quand la directive européenne entra en vigueur en 1991, plus de 800 substances actives étaient utilisées dans la composition des pesticides. Désormais, la nouvelle réglementation réduit ce chiffre de moitié. L'élimination des substances les plus dangereuses pourrait amener à la prohibition de 22 substances supplémentaires.

Diminution de l'usage quotidien des pesticides

D'autre part, un autre ensemble de mesures rédigées par la députée allemande Christa Kläß (groupe PPE-DE) cherche à réduire l'usage quotidien des pesticides, notamment dans l'agriculture, un domaine dans lequel aucune législation n'existe à ce jour. Le texte vise à réduire l'impact et les risques des pesticides en tant que facteurs environnementaux nuisibles pour l'environnement et la santé humaine. Pour ce faire, la députée plaide en faveur de solutions alternatives sans substances chimiques. De plus, la pulvérisation aérienne de pesticides sera interdite en principe, sauf dérogations octroyées par les autorités compétentes.

Quant à savoir si cette nouvelle législation européenne ne risquerait pas de désavanta-

ger les agriculteurs européens, Christa Klaß, elle-même viticultrice, pense au contraire que « *les agriculteurs s'en sortiront très bien avec cette nouvelle réglementation.* »